

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HS
495
M29

Digitized by Google

ANNEX
LIBRARY
B
046819

CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY



THIS BOOK IS ONE OF A
COLLECTION MADE BY
BENNO LOEWY
1854-1919
AND BEQUEATHED TO
CORNELL UNIVERSITY

Digitized by Google


Digitized by Google

LUCIEN BODIN, LIBRAIRE
5, Rue Christine, PARIS (6e)
SCIENCES OCCULTES
ET PHILOSOPHIQUES
SOCIÉTÉS SECRÈTES
Catalogue Gratuit
sur demande.

Digitized by Google

MANUEL

DE

LA LIGUE ANTI-MAÇONNIQUE.

—

Digitized by Google

Digitized by Google

MANUEL

DE LA

LIGUE ANTI-MAÇONNIQUE

PRÉCÉDÉ

D'UN BREF DE S. S. LE PAPE LÉON XIII.

« Fière de ses succès, la secte des francs-maçons lève insolemment la tête, et son audace semble ne plus connaître de bornes... A des attaques si violentes doit répondre une défense énergique. *Il faut donc que tous les gens de bien s'unissent eux aussi et* **forment une ligue** *immense d'action et de prières. Boni omnes amplissimam quamdam coeant opus est et agendi societatem et precandi.* » Paroles de Sa Sainteté Léon XIII dans l'encyclique *Humanum genus* contre la Franc-Maçonnerie.

LOUVAIN,

IMPRIMERIE DE CHARLES PEETERS, ÉDITEUR,

5, rue des Cordes.

1886

Digitized by Google

HS
495
M29

TABLE DES MATIÈRES.

A. 147981

I. — Ce que c'est que la Ligue Anti-Maçonnique 9

II. — But de la L. A.-M. : combattre la puissance pernicieuse de la Franc-Maçonnerie et ses desseins criminels 10

III. — Nécessité de la L. A.-M. : il est nécessaire de *combattre* la Franc-Maçonnerie et de *s'unir* pour ce combat 17

IV. — Opportunité présente de la L. A.-M. : Encyclique de Léon XIII, besoin actuel d'union, etc. 20

V. — Engagements de la L. A.-M., concernant : 1) la non affiliation aux sectes, 2) les élections, 3) la presse, 4) les enfants, 5) les ouvriers, 6) les œuvres maçonniques. 22

VI. — Motifs et avantages de chacun de ces engagements . 24

VII. — Organisation de la L. A.-M. : *simples membres* de la L., *membres déclarés* de la L., *membres actifs* de la L., *comités de propagande locale, comité central* . 46

VIII. — Propagation première et établissement de la L. dans un pays 54

IX. — Propagation organisée et persévérante, résultats . . 57

Digitized by Google

BREF

DE

SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

AU R. P. RÉGNAULT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE.

Le R. P. Régnault, Directeur général de l'Apostolat de la Prière, devant aller à Rome, l'auteur du *Manuel de la Ligue Anti-Maçonnique* lui demanda de vouloir bien présenter cette *brochure* au Souverain Pontife. Léon XIII accueillit avec grande faveur l'idée d'une *Ligue Anti-Maçonnique* et le *Manuel*. « **C'est cela! c'est cela!** se plut à répéter le Saint-Père; **il faut reproduire de toute manière ces enseignements; il faut les répandre par milliers, les rendre populaires et accessibles à tous...** » Le Pape ajouta : « **Il faudrait faire prendre des ENGAGEMENTS aux membres de la Ligue.** — Saint-Père, c'est le point capital de la brochure. — **Il faudrait organiser des COMITÉS.** — Saint-Père, si Votre Sainteté daignait lire Elle-même cet opuscule, Elle s'assurerait que tout cela y est prévu. — **Eh bien! voici ce que vous allez faire : Vous m'écrirez une petite lettre et m'enverrez encore quelques exemplaires de la brochure. Je la verrai, et puis... je vous réserve quelque chose.** »

Huit jours après, le Saint-Père adressait au R. P. Régnault le Bref suivant :

Digitized by Google

Dilecto Filio Æmilio Régnault
MODERATORI CONSOCIATIONIS AB APOSTOLATU PRECATIONIS NUNCUPATÆ

LEO PP. XIII

—

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Allatæ sunt ad Nos, una cum *Opusculi* munere, tuæ litteræ, quæ die IX hujus mensis ad Nos datæ, eximium tui obsequii testimonium Nobis afferebant Ex iis gratum solatii sensum percepimus, videntes nihil Tibi potius esse in eo ministerio quo fungeris, quam tuam operam ad Massonicæ sectæ molitiones et artes propulsandas pro virili parte conferre, et omnes tuas curas explicare iis operibus promovendis quibus Nos infensorum Ecclesiæ hostium conatibus occurrendum esse per Apostolicas litteras quarum initium Humanum genus expresse docuimus.

A notre cher Fils Émile RÉGNAULT
DIRECTEUR DE L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE.

LÉON XIII, PAPE.

—

Bien-aimé Fils, Salut et Bénédiction apostolique.

Avec l'hommage de l'*Opuscule*, Nous a été remise votre lettre du 9 novembre, qui nous apportait un témoignage insigne de votre dévouement. Nous en avons éprouvé un très doux sentiment de consolation, *en voyant que vous n'avez rien de plus à cœur, dans les fonctions de votre charge, que d'appliquer toutes vos forces* **à combattre les menées et les trames de la secte maçonnique,** *comme aussi de dépenser tous vos soins à promouvoir les œuvres que notre Lettre encyclique* Humanum genus *vous a expressément signalées comme remparts à opposer aux attaques des ennemis acharnés de l'Église.*

Digitized by Google

Votre généreuse ardeur dans cette lutte, très cher Fils, l'ardeur de tous ceux qui sont enflammés du même zèle que vous, méritent d'autant plus l'appui de nos encouragements que Notre charge suprême exige de Nous une sollicitude plus grande pour la cause de Dieu et de l'Église, non moins que pour le salut de la société tout entière.

Puisque de nos jours plus que jamais s'infiltre dans les veines de la société humaine le venin pestilentiel de cette conspiration scélérate, au très grave préjudice des familles, des différents ordres de l'État, et surtout de l'éducation de la jeunesse, Notre plus ardent désir est de voir tous les gens de bien reconnaître la nécessité et prendre la résolution de **mettre en commun** *leurs travaux et leurs énergies pour ruiner les desseins secrets et les violences ouvertes des adversaires, et de ne se soustraire, dans la voie que nous avons marquée, à aucun des devoirs qui s'imposent aux*

Hac in re egregiam tuam, Dilecte Fili, eorumque omnium qui pari tecum studio incenduntur, voluntatem eo impensius commendamus, quo magis pro supremo Nostro munere, de Dei et Ecclesiæ causa, et humanæ societatis salute solliciti esse debemus.

Cum enim hæc improbæ conjurationis pestis maxime per venas societatis humanæ hoc tempore serpat, ac gravissima ex ea damna in familias, in civitatum ordines, in juvenilem præsertim institutionem dimanent, nihil magis cupimus quam persuasum propositumque esse bonis omnibus, conjuncta studia virtutemque suam adhibere, ad hostium consilia et vim elidendam, atque in ea quam commonstravimus via nihil prætermittere quod ad strenuorum Christi militum officium pertinet.

Digitized by Google

vaillants soldats de JÉSUS-CHRIST.

Et pour que ce zèle et ce labeur des bons soient largement couronnés de tous les fruits désirables, Nous supplions la divine Bonté de les soutenir puissamment dans le combat et de jeter sur les besoins de son Église un regard propice.

Comme présage de cette assistance du ciel et comme témoignage de Notre paternel amour, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur Notre Bénédiction apostolique, à vous, cher Fils, et à toute l'Association que vous dirigez avec un zèle si sacerdotal.

Donné à Rome, près de saint Pierre, le 14e jour de novembre de l'année 1885, la huitième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, Pape.

Quo vero bonorum zelus et labores optatis cumulentur fructibus, divinæ benignitati vota Nostra offerimus, ut valida ope certantibus adsit et Ecclesiæ suæ necessitates propitia respiciat.

Sit demum auspex cœlestis præsidii et pignus paternæ dilectionis Nostræ Apostolica Benedictio, quam Tibi, Dilecte Fili, et universæ consociationi cui sacerdotali zelo præsides, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die XIV novembris anno MDCCCLXXXV, Pontificatus Nostri octavo.

LEO PP. XIII.

Digitized by Google

MANUEL

DE LA

LIGUE ANTI-MAÇONNIQUE.

I.

Ce que c'est que la Ligue Anti-Maçonnique.

Qu'est-ce que la Ligue Anti-Maçonnique ?

La Ligue Anti-Maçonnique est une union de défense et de préservation contre la Franc-Maçonnerie, dans l'intérêt de la société et des individus; union de *défense* pour les pays où malheureusement la Franc-Maçonnerie domine déjà; union de *préservation* pour ceux qu'elle n'a pas encore envahis.

Digitized by Google

II.

But de la L. A.-M. : combattre la puissance pernicieuse de la Franc-Maçonnerie et ses desseins criminels.

Quel est le but *de la L. A.-M. ?*

La L. A.-M. a pour but de combattre partout et de détruire la puissance néfaste des loges maçonniques.

La puissance de la Franc-Maçonnerie est-elle grande ?

Le grand pouvoir des sectes maçonniques est manifeste pour quiconque ne s'aveugle pas volontairement. Le Pape Léon XIII, dans son Encyclique récente contre la Franc-Maçonnerie (20 avril 1884), dit : « Dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois la ruse et l'audace, *elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et* COMMENCE A PRENDRE DANS LES ÉTATS MODERNES UNE PUISSANCE QUI ÉQUIVAUT A LA SOUVERAINETÉ. » Un franc-maçon de renom, parmi bien d'autres qu'on pourrait citer, dit de son côté : « Dès le XVIII^e^ siècle, la Maçonnerie était si répandue dans le monde, qu'on peut dire que rien ne s'est fait depuis cette époque sans son consentement. » (F.·. Malapert.)

Digitized by Google

La puissance de la Franc-Maçonnerie est-elle néfaste ?

Oui, la Franc-Maçonnerie elle-même est *mauvaise*, et son influence *pernicieuse* dans les différentes sphères où elle s'exerce.

Comment le Souverain Pontife Léon XIII dépeint-il la perversité multiple des sectes maçonniques ?

« La Franc-Maçonnerie, dit-il en substance, est :

» 1) *Criminelle dans son organisation :* elle s'entoure de ténèbres, exige le secret (1), impose l'engagement d'exécuter aveuglément les ordres parfois coupables de chefs inconnus...

» 2) *Impie dans ses principes et ses actes contre la religion :* négation du surnaturel et de toute religion positive, guerre hypocrite ou brutale à toute institution chrétienne, et surtout à l'Église catholique ;

» 3) *Immorale dans ses principes et ses actes contre la loi naturelle*, détruisant la religion, énervant même ou supprimant la croyance au vrai DIEU et à l'âme immortelle, croyance qui est la base de toute morale sérieuse et efficace ; de plus, en bien des choses, favorisant directement la corruption pour dominer mieux sur des âmes avilies ;

(1) « Eh ! mes FF.·., à quoi bon vous cacher si vous faites le bien ? » (Paroles du franc-maçon F.·. Goffin, dans son journal de la *Franc-Maçonnerie belge*.)

Digitized by Google

» 4) *Destructive de la famille* : mariage ravalé par les doctrines maçonniques au rang d'un vulgaire contrat qu'on peut faire et défaire ; enfants pervertis dans les écoles sans DIEU ;

» 5) *Révolutionnaire dans ses principes et ses actes* : l'autorité, d'après les francs-maçons, n'a pas sa source en DIEU, le peuple peut à son gré établir les pouvoirs publics et les renverser quand ils lui déplaisent. Ces principes, les francs-maçons les traduisent en actes (1) ;

» 6) *Remplie d'hypocrisie et de mensonge* : cachant, plus ou moins, suivant les circonstances et les pays, ses desseins révolutionnaires et irréligieux sous les dehors et sous les noms de philanthropie, de tolérance, de progrès, de liberté..., afin de tromper ainsi plus facilement les princes et les peuples (2). »

Ces diverses assertions du Souverain Pontife ne sont que trop démontrées par les faits et ressortent souvent des aveux mêmes des francs-maçons.

(1) Il résulte de nombreux documents que les bouleversements sociaux les plus sanglants et les plus iniques de ces derniers siècles ont été tramés dans le secret des loges avant d'éclater dans les faits. (Voir le grand ouvrage de M. Claudio Jannet : *Les sociétés secrètes et la société.*)

(2) Voir l'Encyclique de Léon XIII ou le *catéchisme sur la Franc-Maçonnerie d'après l'Encyclique.* Le Souverain Pontife aurait pu ajouter que la Franc-Maçonnerie est *grotesque et ridicule* dans ses différents rites pour la réception aux grades, etc., etc... M. Andrieux vient d'être exclu de l'Ordre maçonnique, dont il était membre et dignitaire, parce que, dans son journal la *Ligue* (février 1885), il s'est permis de faire ressortir, par certaines révélations plaisamment tournées, ce côté « gothique » et grotesque de la Franc-Maçonnerie.

Digitized by Google

Quel est le but final *de la Franc-Maçonnerie ?*

« **C'est,** dit encore Léon XIII, **de détruire partout de fond en comble toute l'organisation religieuse et sociale établie par le christianisme.** »

Comment ce but est-il manifeste?

Par les **actes** des francs-maçons et par les **paroles** de leurs chefs ou de leurs organes autorisés.

Quels sont les actes *qui révèlent le but final de la secte maçonnique ?*

D'un concert unanime dans tous les pays du monde où ils ont une influence prépondérante, les francs-maçons tâchent de *proscrire toute influence religieuse* de la société, de la famille, des écoles, etc..., et de *ruiner directement l'Église* par les calomnies de la presse, la confiscation des biens d'église, la suppression des Ordres religieux, la diminution du clergé séculier, en attendant qu'ils le puissent supprimer aussi, etc... (1).

(1) Voir encore sur cette conspiration universelle de la Franc-Maçonnerie contre l'Église par l'emploi des mêmes armes dans tous les pays, le grand ouvrage du P. N. Deschamps, publié par M. Claudio Jannet : *Les sociétés secrètes et la société.*

Digitized by Google

Citez quelques **paroles** *des francs-maçons, déclarant nettement le but qu'ils se proposent.*

Mille fois les francs-maçons proclament dans leurs réunions et dans leurs livres qu'ils ont pour but de combattre et de détruire la *superstition*, l'*intolérance*, le *despotisme*, le *fanatisme*, le *cléricalisme*... Ce sont des termes voilés et hypocrites pour signifier la religion, l'autorité, l'Église catholique (1).

Parfois cependant, de nos temps surtout, ils parlent un langage plus net et plus franc : « **Notre adversaire est l'Église romano-catholique**, papale, infaillible, avec son organisation compacte et universelle. C'est là notre ennemi héréditaire et implacable... Chrétiens ou francs-maçons, faites votre choix. » (Paroles du F.·. Conrard dans la *Bauhütte*, journal maçonnique de Leipzig.)

« En vain, avec le XVIII^e^ siècle, nous flattions-nous d'avoir écrasé l'infâme (2); l'infâme renaît plus intolérant, plus rapace et plus affamé que jamais... C'est contre cette domination qu'il faut combattre... Pour atteindre ce but, il faut élever autel contre autel. **La Franc-Maçonnerie combat le christianisme à outrance.** Il faudra bien que le pays finisse par en faire justice, dût-il employer la force pour se guérir de cette lèpre. » (Séances des loges belges du 2 juillet 1846 et du 24 juin 1854.)

(2) « La distinction entre le catholicisme et le cléricalisme est *purement officielle*, subtile *pour les besoins de la tribune*, mais ici, en loge, disons-le hautement et pour la vérité, *le catholicisme et le cléricalisme ne font qu'un.* » (Paroles du F.·. Courdaveaux, à la loge l'*Étoile du Nord*, de Lille.)

(2) Par ce terme odieux, on entend Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST et son Église.

Digitized by Google

Comment le Souverain Pontife Léon XIII qualifie-t-il le dessein de la Franc-Maçonnerie de combattre et de détruire enfin l'Église de JÉSUS-CHRIST *?*

« Vouloir détruire, dit Léon XIII, la religion et l'Église que DIEU lui-même a fondées, et dont il garantit la perpétuelle durée, pour ramener parmi nous, après dix-huit siècles, les mœurs et les institutions des païens, **c'est le comble de la folie et de la plus audacieuse impiété...** Dans ce plan si insensé et si criminel, il est permis de reconnaître la haine implacable dont Satan est animé à l'égard de JÉSUS-CHRIST, et sa soif de vengeance. »

Tous les francs-maçons connaissent-ils et veulent-ils le but anti-religieux et anti-social de la secte?

Non, il en est beaucoup à qui l'on cache ces desseins pervers et qui y coopèrent **inconsciemment** par leur influence et leur argent.

Comment les vrais initiés et les meneurs parlent-ils de ces Maçons honnêtes et ignorants?

Ils se moquent de leur ignorance et les traitent entre eux de naïfs et d'imbéciles. « Sans avoir de l'esprit, ils

Digitized by Google

ont au moins des écus. Ce sont de bonnes gens que ces gens-là, et il nous en faut. Ces bonnes gens font et remplissent la caisse; mettez-vous donc à l'œuvre; il faut bien que ces messieurs mordent à l'hameçon, mais gardons-nous bien de leur dire nos secrets. » (Paroles de Weishaupt, le grand organisateur de la Franc-Maçonnerie.)

« Le bourgeois a du bon, mais le prince encore davantage. La Haute-Vente (1) désire que, sous un prétexte ou sous un autre, on introduise dans les loges maçonniques le plus de princes et de riches que l'on pourra... Flattez tous ces ambitieux... Faites-en des francs-maçons : *ils serviront de glu aux imbéciles, aux intrigants, aux citadins et aux besogneux.* Ces pauvres princes feront notre affaire, en croyant ne travailler qu'à la leur. *C'est une magnifique enseigne.* » (Lettre à la Vente piémontaise, saisie par la police romaine sous Léon XII.)

(1) C'est un des noms des arrière-loges maçonniques.

Digitized by Google

III.

Nécessité de la L. A.-M. : il est nécessaire de combattre la Franc-Maçonnerie et de s'unir pour ce combat.

Est-il nécessaire de COMBATTRE *la Franc-Maçonnerie et de détruire sa pernicieuse puissance ?*

Il est évident, d'après ce qui vient d'être dit, que cette nécessité s'impose à **tout honnête homme,** et, à plus forte raison, à **tout catholique.**

Pourquoi dites-vous que cette nécessité s'impose à tout honnête homme ?

Parce qu'il est *indigne* d'un honnête homme de devenir, par sa molle inaction, le complice ou la victime des desseins pervers de la Maçonnerie toute-puissante ; — parce qu'il est *honteux*, pour tout homme honnête, d'abandonner ses intérêts les plus graves à la *merci des meneurs secrets des loges*. On sait, en effet, que les francs-maçons au pouvoir exécutent, non pas la volonté du peuple, mais le mot d'ordre imposé par la société secrète.

Digitized by Google

Pourquoi dites-vous que cette nécessité s'impose à tout catholique?

Parce que, abstraction faite des autres raisons, le catholique doit défendre, comme son bien le plus précieux, sa religion et sa foi. Or, le catholique, instruit par l'Église, par tous les Papes qui se sont succédé depuis Clément XII, en 1738, jusqu'à Léon XIII, en 1885, sait d'une façon entièrement certaine que la Franç-Maçonnerie va à *détruire* la foi et les vertus chrétiennes dans son âme, dans l'âme de ses enfants, dans tout le pays. Donc, le motif le plus fort et le plus sacré porte tout vrai catholique à combattre de tout son pouvoir cet ennemi de sa foi et de son DIEU.

Est-il nécessaire, pour combattre la Franc-Maçonnerie de s'unir *et de former une* Ligue?

Oui, cela est nécessaire. « Aux violentes attaques de la Franc-Maçonnerie, dit Léon XIII, doit répondre une défense énergique; il faut donc que *tous les gens de bien s'unissent eux aussi et forment une Ligue immense d'action et de prière.* »

Pourquoi est-il nécessaire que les gens de bien s'unissent et forment une Ligue?

Parce que la lutte individuelle et isolée n'aboutit à rien contre un ennemi qui, *lui*, est organisé, constitué,

Digitized by Google

avec ses chefs, ses réunions, ses organes de publicité. Devant cette armée du mal, chacun gémit et se désole inutilement tant qu'il reste seul; il n'y aura d'entièrement efficace qu'une *Ligue* ayant pour **but spécial** de combattre la Franc-Maçonnerie; ce sera, dans chaque pays, la Ligue de tous les croyants et de tous les gens de bien, pour secouer le joug des loges.

Une Ligue semblable atteindrait-elle son but de détruire la puissance des francs-maçons ?

Oui, elle l'atteindrait sûrement. Car les francs-maçons ne sont, en définitive, même dans les pays qu'ils gouvernent, qu'une infime minorité. Ils règnent par l'audace, la ruse, l'hypocrisie, le tapage qu'ils font, et l'inertie de leurs adversaires. Ceux qui ne veulent pas des doctrines impies et subversives des sociétés secrètes sont, au contraire, l'immense majorité; mais, faute d'union et d'entente commune, ils laissent inactifs les moyens les plus efficaces qu'ils auraient de secouer une domination dont ils gémissent.

Digitized by Google

IV

Opportunité présente de la L. A.-M.

Est-il plus spécialement opportun *au temps où nous sommes, à l'heure présente, dans les circonstances actuelles, de commencer et d'organiser la L. A.-M.?*

Oui, c'est le moment ou jamais d'entreprendre cette œuvre.

Pourquoi ?

Première raison : L'Encyclique si grave et si forte du Souverain Pontife vient de réveiller l'attention de tous les catholiques et de tous les hommes sérieux sur le mal des sociétés secrètes ; elle a montré l'ennemi de l'Eglise et de la société dans toute sa puissance et dans toute sa perversité, elle a excité les pasteurs et les fidèles, les princes et les peuples à combattre cet ennemi; sous cette haute impulsion, tout croyant, tout esprit honnête se trouve donc par avance disposé à saisir le moyen que lui présente la Ligue, de combattre *efficacement* l'ennemi signalé.

Seconde raison : Devant les dangers qui menacent la société, tous les honnêtes gens sentent maintenant,

Digitized by Google

plus que jamais, la nécessité de l'union. Quoi donc de plus opportun que de s'unir au moins dans ce combat contre l'ennemi commun, contre cet ennemi qui se découvre de plus en plus et se vante même hautement de tout gouverner désormais du fond de ses loges. Point de divisions possibles sur ce terrain : la Franc-Maçonnerie est l'ennemi pour quiconque la connaît telle qu'elle est, ou croit à l'Eglise.

Troisième raison : Les sociétés secrètes s'étendent de plus en plus et gagnent du terrain ; si l'on tarde à s'organiser contre elles, la lutte deviendra plus difficile et peut-être impossible dans bien des pays ; d'autant plus que l'Encyclique du Souverain Pontife n'a fait que surexciter leur activité : « L'appel désespéré du Pontife romain, disent les francs-maçons, a été entendu jusqu'aux confins les plus reculés de la catholicité ; à notre cri de guerre : **Le cléricalisme, c'est l'ennemi !** le Pape a répondu : **Sus à la Franc-Maçonnerie !** *La lutte est engagée, une lutte sans trève ni merci* ; il faut que partout où apparaît *l'homme noir* apparaisse le franc-maçon, il faut que partout *où il élève la croix* en signe de domination, nous élevions notre drapeau en signe de liberté. » (Paroles récentes du F.·. Dennons, à Valenciennes).

A nous donc, à nous tous, les amis de cette Croix qui a sauvé et civilisé le monde, de ne pas nous montrer moins ardents pour le bien que nos adversaires ne le sont pour le mal ; il le faut, sous peine d'être débordés.

Digitized by Google

V.

Engagements de la L. A.-M.

Pour que la ligue puisse devenir sérieuse et efficace, que faut-il d'abord?

Il faut que les membres de la Ligue, comme liens d'union, prennent certains engagements précis, tendant à combattre la Franc-Maçonnerie dans toutes ses différentes sphères d'action.

Quels sont ces engagements?

Les suivants :

1) Ne jamais **s'affilier** à la Franc-Maçonnerie ou à une autre société secrète semblable (en sortir, si on avait le malheur d'en faire partie) ;

2) Ne pas **voter**, dans les différentes élections, pour des hommes qu'on sait être affiliés à la Franc-Maçonnerie et résolus à favoriser les projets anti-sociaux et anti-religieux de la secte ;

3) Ne pas **s'abonner** aux journaux qu'on sait être rédigés par des francs-maçons ou qui propagent leurs doctrines, mais choisir plutôt les journaux qui adhèrent à la Ligue ;

Digitized by Google

4) Faire prendre dès leur **jeunesse** à ses propres enfants ou à ceux sur qui on a de l'autorité, les engagements de la Ligue (tout au moins le premier);

5) Exiger (autant que possible) au moins le premier engagement, soit des **domestiques,** soit des **ouvriers** qu'on peut avoir à son service ou auxquels on donne du travail ;

6) Combattre, autant qu'on le peut, les **œuvres maçonniques** (ou empêcher le mal qu'elles font) surtout l'*école neutre ;* et, au contraire, favoriser les œuvres et les **associations anti-maçonniques** : Écoles confessionnelles, Cercles catholiques, Associations religieuses, etc.

Les bons catholiques, déjà décidés par avance à ne jamais entrer dans les sociétés secrètes et même à les combattre de toutes manières, doivent-ils, eux aussi, en adhérant à la Ligue, prendre ces différents engagements?

Oui, ils doivent **s'engager ainsi ouvertement** à faire ce qu'ils font déjà par ailleurs, afin de rendre leurs efforts vraiment efficaces en les unissant dans une action commune, et aussi afin **de donner le branle par leur exemple à** cette lutte générale contre les sectes, où les intérêts les plus graves de l'Église et de la société sont en jeu.

Digitized by Google

VI

Motifs et avantages de chacun de ces engagements.

PREMIER ENGAGEMENT : Ne jamais S'AFFILIER à la Franc-Maçonnerie ou à une autre société secrète semblable (en sortir si on avait le malheur d'en faire partie).

Quels sont les motifs *de cet engagement?*

Les motifs, dont nous avons déjà parlé, qu'a tout honnête homme de *combattre* la Franc-maçonnerie sont, à plus forte raison, des motifs de ne pas s'y *affilier;* ce serait une honte et un crime pour qui la connaît de contribuer par sa présence, par son nom, par son argent, par son influence au *but* secret, au *but* révolutionnaire et impie de la Franc-Maçonnerie et des sociétés secrètes.

Quels sont les motifs spéciaux pour le chrétien *et le* catholique *de prendre cet engagement?*

Pour tout catholique, s'affilier *en connaissance de cause* aux sectes maçonniques ou aux sociétés secrètes semblables est une apostasie de sa foi; par le fait même, il tombe sous le coup de l'excommunication, se

Digitized by Google

sépare lui-même de l'Église et se range contre elle et contre notre Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, sous le drapeau de ceux qui appellent l'Église **leur grande ennemie**, et Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST **l'infâme.**

Voici, à ce sujet, les paroles formelles du Pape Clément XII (dans sa bulle *In eminenti*, du 27 avril 1738) : « En vertu de la sainte obéissance, Nous défendons à tous les fidèles et à chacun d'eux en particulier... d'établir, de propager, de favoriser la société dite des francs-maçons, de la recevoir dans leurs maisons, de s'y agréger et d'assister à ses réunions, *sous peine d'excommunication à encourir par le fait même.* » Benoît XIV, Pie VII, Léon XII, Pie IX ont renouvelé cette condamnation et cette excommunication. Léon XIII, à son tour, confirme ces actes réitérés de l'autorité apostolique, et ajoute : « Rappelez aux fidèles qu'en vertu des sentences plusieurs fois portées par Nos prédécesseurs, aucun catholique, s'il veut rester digne de ce nom et avoir de son salut le souci convenable, ne peut, sous *aucun prétexte*, s'affilier à la secte des francs-maçons, »

Par conséquent, le catholique, en prenant ce premier engagement, ne fait qu'exprimer au dehors ce à quoi il est rigoureusement tenu en conscience, s'il veut rester membre de l'Église.

*L'Église catholique est-elle seule à proclamer l'*impossibilité *qu'il y a de rester catholique en se faisant franc-maçon?*

Non ; les francs-maçons eux-mêmes, quand ils n'ont

Digitized by Google

aucune raison de se déguiser et de mentir, affirment aussi cette impossibilité. Voici, entre autres, dans la *Bauhütte* de Leipzig, les paroles du F.·. Conrard, vénérable d'une loge d'Allemagne : « Dans le sens de l'Église catholique, papale, romaine, *un franc-maçon ne peut absolument pas être chrétien*... Voulons-nous, comme de dignes Maçons, progresser dans l'esprit de notre association, nous devons alors dire résolument avec Strauss : « Nous ne sommes plus des chrétiens, mais seulement des francs-maçons, ni plus ni moins. » Le *Monde maçonnique*, le grand organe de la Franc-Maçonnerie française, dit aussi (mai 1866, p. 6) : « On ne peut être en même temps franc-maçon et catholique. »

Dans les loges anglaises, moins anti-religieuses cependant que celles du continent, on tient le même langage. Lord Ripon, celui qui fut depuis vice-roi des Indes, ayant abandonné la Franc-Maçonnerie après sa conversion au catholicisme, on entendit à la réunion suivante de la grande loge provinciale de Waarwickshire, Parkinson, grand-maître de la loge de Middlesex, déclarer « qu'il regrettait le départ du marquis de Ripon, mais qu'il ne pouvait partager le *naïf étonnement* de ceux qui ne comprennent pas qu'un catholique romain ne peut continuer à occuper une position dans l'ordre (maçonnique). Le système de l'Église romaine et celui de la Franc-Maçonnerie sont non seulement incompatibles, mais radicalement opposés. »

Si on a le malheur d'être engagé dans la Franc-Maçonnerie, est-on tenu d'en sortir?

Oui, puisqu'on est si gravement coupable au juge-

Digitized by Google

ment de l'Église et de la saine raison de s'affilier aux sectes maçonniques, on serait plus coupable encore d'y rester une fois qu'on sait ce qu'elles sont et ce qu'elles veulent.

Cependant, ceux qui voudraient en sortir ne sont-ils pas liés par les serments qu'ils ont prêtés, d'obéir aux sectes, de garder le secret, etc... ?

Non ; ils ne sont liés aucunement par ces sortes de serments et de promesses ; bien plus, ils sont obligés de faire précisément l'opposé de ce à quoi ces serments coupables semblent les engager.

Comment cela peut-il être vrai ?

Le voici. Tout homme est obligé par la conscience et l'honneur de tenir ce qu'il a promis, surtout s'il l'a promis sous la foi du serment, *quand la chose promise est bonne, juste, légitime*. Mais, dans aucun cas, il ne saurait être obligé en conscience de faire le mal, lors même qu'il s'y serait engagé sous les peines les plus rigoureuses. Or, *coopérer* aux desseins criminels des sociétés secrètes et *tenir cachés* ces desseins, pour qu'ils soient plus facilement et plus impunément exécutés, ce sur quoi portent les serments maçonniques, sont des choses essentiellement mauvaises. Donc, on ne peut jamais et aucunement être lié par ces serments maçonniques. Vous auriez juré d'assassiner votre père et de

Digitized by Google

garder secrets les complots qui menacent sa vie, seriez-vous lié par ce serment, et vous serait-il permis de l'exécuter ? Non, parce que, en thèse générale, s'engager à faire le mal est un acte coupable ; mais accomplir cet engagement est un acte plus criminel encore.

Les francs-maçons avouent-ils eux-mêmes, d'une certaine manière, que leurs serments ne peuvent aucunement obliger ?

Oui, les francs-maçons en font eux-mêmes l'aveu indirect. Le démon, qui les inspire et qui sait parfaitement qu'on ne saurait jamais s'obliger vraiment à faire le mal, les porte, pour cela même, à donner le change sur la *nullité radicale* de leurs serments par les imprécations terribles qu'ils y joignent, et à masquer cette *nullité* sous l'appareil extérieur qu'ils y mettent. Voici, par exemple, la formule de serment d'apprenti et de compagnon suivant le rite écossais, formule usitée en Angleterre, en Écosse, en Allemagne, en France, etc. :

« Je jure, au nom de l'architecte suprême de tous les mondes, de ne jamais révéler les secrets, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines et les usages des francs-maçons, et de garder là-dessus un silence éternel.

» Je promets et je jure à Dieu de n'en jamais rien trahir ni par la plume, ni par signes, ni par paroles, ni par gestes; de n'en jamais rien faire écrire ni lithographier, ni graver, ni imprimer ; de ne jamais publier ce qui m'a été confié jusqu'à ce moment et ce qui le sera encore à l'avenir. Je m'engage et je me soumets à la peine suivante, si je manque à ma parole :

Digitized by Google

» Qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on me coupe la main, qu'on m'arrache la langue, qu'on me tranche la gorge, que mon cadavre soit pendu dans une loge pendant le travail de l'admission d'un nouveau frère, pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi des autres ; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent, afin qu'il ne reste plus aucune trace de la mémoire de ma trahison (1). »

Ces formules imprécatoires, odieuses et impies rendent sans doute le serment plus *coupable*, mais non plus *valable*. Il reste toujours vrai qu'il ne saurait y avoir jamais obligation ni de conscience, ni d'honneur à faire le mal.

Donc, les francs-maçons, de quelque grade qu'ils soient, ne sont pas plus liés par tous les serments maçonniques que s'ils n'avaient absolument rien promis.

Vous avez dit que les francs-maçons sont obligés de faire précisément l'opposé de ce à quoi leurs serments coupables semblent les engager ?

Oui, et c'est la vérité. En effet, la promesse du franc-maçon de *coopérer* aux desseins de la secte et de les *tenir cachés* est nulle de soi parce qu'elle est coupable. D'ailleurs, le franc-maçon, comme tout chrétien, dont il conserve, qu'il le veuille ou non, les obligations, est tenu de combattre la Franc-Maçonnerie et de démas-

(1) Eckert, *La Franc-Maçonnerie*, etc..., tome I, page 35, et dans les autres manuels maçonniques.

Digitized by Google

quer, à l'occasion, cette ennemie de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST et de l'Église. Donc le franc-maçon baptisé et chrétien est tenu, en réalité, de faire l'opposé de ce à quoi ses promesses semblent l'engager. Il y est même tenu plus que les autres chrétiens, pour réparer autant que possible le malheur qu'il a eu et le mal qu'il a fait en combattant dans le camp des ennemis de l'Église, sa mère. Puissent donc tous les francs-maçons revenir à cette mère bénie, qui ne se vengera sur eux que par des bienfaits (1).

Quels sont les avantages de ce premier engagement ?

Par rapport au but à atteindre, cet engagement tend à empêcher la Franc-Maçonnerie de se recruter, et à lui enlever ses membres; il tend donc à la détruire dans la mesure où la L. A.-M. se propagera.

DEUXIÈME ENGAGEMENT : Ne pas VOTER dans les différentes élections pour des hommes qu'on sait être affiliés à la Franc-Maçonnerie et résolus à favoriser les projets anti-sociaux et anti-religieux de la secte.

De quelles élections s'agit-il ici ?

De toutes les élections, qu'elles se rapportent à l'ad-

(1) Cette doctrine sur le crime et la nullité des serments imposés par les sociétés secrètes, il importe qu'on l'enseigne expressément aux fidèles et aux enfants chrétiens.

Digitized by Google

ministration des communes ou au gouvernement de l'État.

Comment saura-t-on si le candidat est franc-maçon et partisan des projets anti-sociaux et anti-religieux de la secte ?

Souvent, la chose est manifeste ; en cas de doute, on peut exiger des déclarations.

Mais le candidat ne peut-il pas nier ses attaches aux sectes et à leurs projets?

Quand la Franc-Maçonnerie n'aura plus dans son sein que des gens capables de la renier ainsi, par un mensonge solennel et public, son règne sera près de finir (1).

Quel est le motif et le but *de ce second engagement?*

Son but est évident : détruire l'influence de la Franc-Maçonnerie dans le gouvernement des peuples.

Est-il important d'attaquer son influence sur ce terrain?

Oui, c'est d'une importance capitale. Car la tactique

(1) Cependant, il est bon d'être averti que, dans des pays très catholiques, ce mensonge a eu lieu parfois de la part de quelques francs-maçons.

Digitized by Google

des francs-maçons est partout d'arriver au pouvoir par tous les moyens, quels qu'ils soient : mensonges, intrigues, ruses, émeutes, révolution; puis, quand ils sont les maîtres, de faire passer dans les lois du pays les projets élaborés depuis de longues années dans les loges (1), et d'imposer ces projets par la force (2) à tous les citoyens, en employant à cet effet l'armée des agents du pouvoir et l'argent des contribuables.

Ce second engagement atteindra-t-il son but de détruire l'influence des francs-maçons dans le gouvernement des peuples?

Oui, car dans la plupart du pays la *grande majorité* du peuple honnête et désireux de conserver sa religion réprouve au fond les actes des francs-maçons au pouvoir. Elle refusera donc de les soutenir de son vote dès que, grâce à la propagande anti-maçonnique, la Franc-Maçonnerie sera mieux connue.

Cet engagement n'est-il pas politique?

Non, il laisse libre de voter, suivant le pays, dans le

(1) Voir dans le livre de M. Claudio Jannet : *Les sociétés secrètes et la société*, les textes de nombreuses décisions des loges, devenues dans la suite des projets de lois, et lois dans les pays où les francs-maçons dominent.

(2) On comprend alors, quand les francs-maçons sont au pouvoir, combien M. Andrieux, qui les a connus et pratiqués longtemps, a raison de dire : « La *tolérance* — mot qu'ils ont toujours à la bouche — *les francs-maçons en connaissent mieux la théorie que la pratique.* » (Journal *La Ligue*, février 1885.)

Digitized by Google

sens de telle forme de gouvernement ou de telle autre, pourvu que le candidat soit sans attache aux sociétés secrètes et à leurs desseins. C'est un acte de *défense sociale et religieuse*, *non de politique*, l'acte même du Souverain Pontife, quand il excite les peuples et les gouvernements à combattre la Franc-Maçonnerie.

Cet engagement est-il légitime?

Oui; chaque citoyen a le droit de s'engager à sauvegarder, par son libre vote, les intérêts les plus sacrés de la société et de la religion sur le terrain où ces intérêts risquent le plus d'être attaqués et ruinés par l'influence maçonnique.

Est-on tenu en conscience de ne pas voter pour des francs-maçons qui soutiendront les projets anti-sociaux et anti-religieux de la secte?

Oui, c'est un devoir de conscience grave et rigoureux. Les Souverains Pontifes défendent, sous peine d'excommunication, même de *favoriser* la Franc-Maçonnerie; or, en votant pour des francs-maçons, non seulement on favorise leur action, mais on met aux mains de la secte le plein pouvoir de commettre dans tout le pays les plus grands attentats contre la religion et la société, pouvoir dont les élus usent comme on sait; on coopère donc le plus activement possible à leurs desseins criminels, et on en assume sur soi toute la responsabilité.

Digitized by Google

TROISIÈME ENGAGEMENT : Ne pas S'ABONNER aux journaux qu'on sait être rédigés par des francs-maçons ou qui propagent leurs doctrines (1); mais choisir plutôt les journaux qui adhèrent à la Ligue.

Comment peut-on savoir que tel journal est rédigé ou dirigé par des francs-maçons?

Souvent on connaît directement l'affiliation des rédacteurs à la Franc-Maçonnerie par les *annuaires maçonniques;* presque toujours on peut la conclure de l'esprit même du journal; la masse des journaux irréligieux et révolutionnaires sont écrits et soutenus par des francs-maçons. Enfin, on pourra s'en convaincre par l'attitude des journaux vis-à-vis de la Ligue A.-M. (D'ailleurs, l'abonné pourrait exiger une déclaration de la rédaction.)

Quel est le but *de ce troisième engagement?*

Son but est de détruire l'influence immense de la Franc-Maçonnerie dans le domaine de la presse.

Est-il important d'attaquer la puissance des sociétés secrètes sur ce terrain?

Oui, c'est même tout à fait nécessaire; d'abord, parce

(1) Il y a exception à cet engagement quand on est obligé de connaître les mauvais journaux pour les réfuter ou pour tout autre motif aussi valable.

Digitized by Google

que la Franc-Maçonnerie fait directement le plus grand mal par ses innombrables organes de publicité, et ensuite parce qu'elle se sert de cette publicité pour mettre en circulation ses idées et ses projets funestes, et arriver ainsi à faire passer pour *opinion publique*, *besoin et désir du peuple*, ce qui n'est en réalité que le mot d'ordre des loges imposé à la presse maçonnique.

Cet engagement va-t-il au but de détruire l'influence de la Franc-Maçonnerie dans le domaine de la presse?

Oui, car si tous les honnêtes gens, ennemis au fond du joug des francs-maçons, cessaient de soutenir leurs journaux par l'abonnement, beaucoup de ces journaux tomberaient. On voit dans certains pays catholiques presque toute la presse aux mains des juifs et des francs-maçons; la L. A.-M., par cet engagement, empêcherait un si étrange désordre.

Cet engagement est-il légitime et raisonnable?

Sans doute, et l'on s'étonne de voir tant d'hommes croyants et chrétiens, soit par insouciance, soit par aveuglement ou par vaine curiosité, aider de leur argent l'œuvre immorale, impie, dissolvante des journaux de la secte, au lieu de favoriser ceux qui les combattent.

Digitized by Google

QUATRIÈME ENGAGEMENT : Faire prendre dès leur JEUNESSE à ses propres enfants ou à ceux sur qui on a de l'autorité les engagements de la Ligue (tout au moins le premier).

A qui incombe le grave devoir d'arracher les enfants aux mains criminelles des sociétés secrètes?

Ce devoir incombe surtout aux parents des enfants et aux prêtres ou aux curés chargés de leurs âmes. «C'est à eux, dit Léon XIII, de prémunir leurs enfants contre ces sociétés criminelles en leur apprenant de bonne heure à se défier des artifices perfides et variés à l'aide desquels leurs prosélytes cherchent à enlacer les hommes. »

Quand y a-t-il lieu de faire prendre aux enfants catholiques les engagements de la Ligue (ou au moins le premier)?

Au jour de leur première communion ou de leur confirmation.

« Ceux, dit encore Léon XIII, qui ont charge de préparer les jeunes gens à *recevoir les sacrements* comme il faut, *agiraient sagement s'ils amenaient chacun d'eux à prendre la ferme résolution* de ne s'agréger à aucune société à l'insu de leurs parents ou sans avoir consulté leur curé ou leur confesseur. »

Rien de plus facile, quand, au soir de la première

Digitized by Google

communion, on fait renouveler aux enfants les *promesses du baptême*, que d'y ajouter la promesse spéciale de ne jamais entrer dans aucune des sociétés secrètes condamnées par l'Église.

Quel est le but *de ces engagements provoqués ainsi dès la jeunesse?*

Leur but est de détruire le règne de la Franc-Maçonnerie dans l'avenir.

Ce but sera-t-il efficacement obtenu par l'emploi de ce moyen?

Oui, car dans les pays chrétiens, même les plus tièdes, tous les enfants font leur première communion et sont confirmés; si donc, dès lors, suivant la recommandation du Souverain Pontife, on les éclaire sur les artifices, la perfidie, la perversité anti-chrétienne des sociétés secrètes; si, dès lors, on leur fait prendre devant Dieu l'engagement sacré de ne jamais apostasier leur foi en entrant dans ces sociétés condamnées par l'Église, la masse s'en éloignera pour rester fidèle à la foi.

Ce serait une folie à l'Église catholique, aux prêtres de l'Église, aux mères chrétiennes, aux parents chrétiens de ne pas employer contre les sociétés secrètes une arme si puissante qui est encore entre leurs mains et que leur conseille si vivement le Père commun des fidèles.

Digitized by Google

CINQUIÈME ENGAGEMENT : Exiger (autant que possible) au moins le premier engagement, soit des DOMESTIQUES, soit des OUVRIERS qu'on peut avoir à son service ou auxquels on donne du travail.

Quel est le but *de cet engagement* ?

Son but est d'arracher le plus possible les hommes du peuple et les ouvriers à l'influence révolutionnaire des sectes, qui en font tout à la fois leurs agents inconscients et leurs plus malheureuses victimes.

Est-il légitime et raisonnable pour le chrétien qui a de la fortune et de l'influence de pratiquer cet engagement ?

Oui ; tout homme est libre de donner du travail et du gain à qui il lui convient, et de n'en donner pas à ceux qui restent disposés à aider les sectes dans leur œuvre de destruction sociale et religieuse ; c'est d'ailleurs dans l'intérêt le plus évident des ouvriers eux-mêmes qu'on les soustrait à l'influence des sociétés secrètes.

L'emploi de ce moyen ira-t-il efficacement *à son but* ?

Certainement ; si tous les chrétiens riches, si tous les fabricants et capitalistes, amis de l'ordre, etc... employaient ce moyen et mettaient cet engagement en pratique, l'armée de la Révolution serait bien vite diminuée dans une grande proportion. Cette arme, aux mains de l'ensemble de ceux qu'on appelle la classe

Digitized by Google

dirigeante, produirait plus d'effet salutaire contre les sociétés secrètes que les mesures de police ou les traités d'extradition projetés par les gouvernements.

SIXIÈME ENGAGEMENT : Combattre autant qu'on le peut les ŒUVRES MAÇONNIQUES (ou empêcher le mal qu'elles font), surtout l'école neutre ; et, au contraire, favoriser les OEuvres et Associations anti-maçonniques : Écoles confessionnelles, Cercles catholiques, Associations religieuses, etc.

Qu'entendez-vous par œuvres maçonniques ?

J'entends par là certaines annexes de la Franc-Maçonnerie par lesquelles elle tâche plus ou moins hypocritement, suivant les pays et les circonstances, d'étendre son action. Ces annexes sont surtout des *associations*, dont *bien des membres*, ou au moins les *chefs*, appartiennent à la secte, et qui, sous prétexte d'enseignement de science, de philanthropie, etc... constituent comme l'armée populaire de la Franc-Maçonnerie ; telles sont, par exemple, la Ligue de l'enseignement avec les cercles qui en dépendent, les Sociétés des bibliothèques populaires, l'œuvre du Sou des écoles laïques, les bataillons scolaires, beaucoup des sociétés de musique, de gymnastique, etc. (1)... Le caractère maçonnique de

(1) Voici ce que disait au troisième Congrès des loges maçonniques de l'Est, à Nancy (juillet 1882), le franc-maçon rapporteur d'une commission : « La Société des loyers de Strasbourg, les fourneaux économiques de Nancy, les banques populaires récemment installées à Paris, la Ligue de l'enseignement par toute la France, toutes ces créations ont été *élaborées par le travail de nos ateliers*. Quand, sous l'inspiration d'une loge, un noyau de Maçons, aidés de tous les amis profanes,

Digitized by Google

ces associations se révèle par le nom de leurs fondateurs ou de leurs chefs, et par leur tendance générale à déchristianiser le peuple.

Comment combattre ces œuvres maçonniques ?

En signalant le danger et les funestes effets de ces œuvres, et en empêchant d'y coopérer tous ceux sur qui on a de l'influence.

Quelle est l'œuvre maçonnique par excellence ?

L'école neutre. La tactique de la secte dans le monde entier est de détruire la religion dans les générations futures, et de se rendre maîtresse de l'avenir *par ce système d'éducation.* Au dernier siècle, c'était déjà la pensée maçonnique, et dans le nôtre, dès 1863, les loges de Belgique avaient *élaboré le projet de l'ensei-*

ont ainsi créé une société quelconque, ils ne doivent pas en laisser la direction à des mains profanes. Tout au contraire, il faut qu'ils s'efforcent de maintenir dans le comité directeur de cette société créée par eux, un noyau de Maçons qui en restent comme la *cheville ouvrière*, et qui, *tenant la direction de la société dans leurs mains*, continueront à la pousser dans une voie conforme aux aspirations maçonniques. Quelle force n'aura pas la Maçonnerie sur le monde profane quand il existera autour de chaque loge comme une couronne de *sociétés, dont les membres, dix ou quinze fois plus nombreux que les Maçons, recevront des Maçons l'inspiration et le but, et uniront leurs efforts aux nôtres* pour le grand œuvre que nous poursuivons ! Ce cercle, une fois fondé, on devra avec soin y perpétuer un *noyau* de jeunes Maçons, de manière à ce que la jeunesse des écoles se trouve directement soumise à l'influence maçonnique. »

Digitized by Google

gnement obligatoire et laïque avec les sanctions que les francs-maçons ont fait passer dans les lois de plusieurs pays. (Voir ces documents et autres dans M. Claudio Jannet : *Les sociétés secrètes et la société*, t. II, p. 509.) **C'est la Franc-Maçonnerie et non le peuple qui a voulu l'école neutre** (1).

Y a-t-il donc lieu de combattre avec plus d'énergie l'école neutre et d'empêcher le mal qu'elle fait ?

Oui, puisqu'elle va à tuer la foi chrétienne dans l'âme des enfants (2) en imposant à leurs parents une tyrannie intolérable (3). (Voir la brochure : *La loi des écoles sans Dieu ;* questions et réponses.)

(1) « C'est dans son sein (de la Franc-Maçonnerie) que s'élaborent la plupart des grandes réformes sociales : l'instruction laïque et obligatoire a été étudiée, préparée et pour ainsi dire DÉCRÉTÉE dans les loges il y a bien des années, et c'est ce qui a rendu possible qu'elle fût réclamée par le pays (lisez par les journaux maçonniques) et votée par la Chambre. » (Paroles du franc-maçon F.·. Lepelletier dans le *Mot d'Ordre*, mai 1885.)

(2) Nos adversaires eux-mêmes, à leurs heures de franchise, avouent publiquement *ce but* et *cet effet* de l'école neutre. « On voudrait forcer les prêtres à aimer l'école *anti-catholique*, CAR LA PRÉTENDUE NEUTRALITÉ EST UNE BÊTISE. Il n'y a pas de neutralité possible. Du moment où un instituteur n'enseigne pas la religion, il enseigne par là même l'incrédulité... Prétendre qu'on ne veut que la neutralité, *c'est de la tartufferie au dix-septième degré.* » (Henri Maret, dans le *Radical*, février 1884.)

(3) Pour pervertir encore plus sûrement la jeunesse et la gagner à la secte, les francs-maçons tâchent d'introduire le plus possible de leurs adeptes dans le corps enseignant, suivant les recommandations formelles de Weishaupt, un de leurs chefs de grand renom. Aux parents

Digitized by Google

Qu'entendez-vous par œuvres anti-maçonniques ?

J'entends celles que recommande plus spécialement le Souverain Pontife pour lutter contre la Franc-Maçonnerie : les Sociétés de Saint-Vincent de Paul, les Cercles catholiques d'ouvriers, les Associations religieuses et autres confréries.

Pourquoi les membres de la Ligue doivent-ils favoriser ces œuvres?

Parce qu'elles procurent, sous tous les rapports, le vrai bien du peuple et fournissent *en réalité* aux hommes qu'on aura arrachés aux sectes, les avantages matériels et moraux que les sociétés secrètes leur promettent perfidement pour les perdre.

Quelle est l'œuvre anti-maçonnique par excellence?

C'est l'éducation chrétienne de la jeunesse. Aussi le Souverain Pontife la signale-t-il expressément, et les membres de la Ligue devront-ils la promouvoir de tous leurs efforts.

chrétiens, avertis de cette tactique, de s'assurer si les professeurs ou maîtres d'écoles auxquels ils confient leurs enfants ne sont pas francs-maçons.

Digitized by Google

APPENDICE.

—

Les six engagements dont il vient d'être question sont requis pour être *membre déclaré* de la Ligue. En bien des endroits, on y ajoute de plus le septième engagement que voici :

SEPTIÈME ENGAGEMENT : Pour les RELATIONS COMMERCIALES, autant que possible, ne pas s'adresser à des marchands, fournisseurs, fabricants... qu'on sait être francs-maçons ; donner, au contraire, la préférence aux commerçants chrétiens qui ne font partie ni de la Franc-Maçonnerie, ni des associations dépendantes de la Franc-Maçonnerie.

Comment pourra-t-on savoir que tels marchands, fournisseurs, etc... sont de la Franc-Maçonnerie?

Par la notoriété publique, par les annuaires maçonniques, ou par des actes manifestes d'adhésion à la secte.

Quel est le but *de ce septième engagement?*

Son but, c'est de combattre l'influence exorbitante des francs-maçons dans le monde des affaires.

Est-il important de combattre leur influence sur ce terrain ?

Oui, car on sait que les francs-maçons se soutiennent

Digitized by Google

les uns les autres, et favorisent dans tous les pays les entreprises commerciales de tous leurs affiliés; ce qui augmente beaucoup leur puissance d'action et multiplie leurs adhérents.

L'engagement de combattre l'influence commerciale de la Franc-Maçonnerie est-il légitime et raisonnable?

Oui, cet engagement est légitime : chaque homme est libre d'avantager, par ses relations commerciales, qui il lui plaît; bien plus, c'est pour un homme honnête et chrétien un acte de sagesse et de raison d'avantager plutôt les amis que les ennemis de la société et de la religion, et d'employer ainsi, en faveur du bien, un moyen d'action que les autres emploient pour le mal (1).

Cet engagement atteint-il le but de détruire l'influence maconnique dans le monde des affaires ?

Oui; si tous les ennemis des sociétés secrètes observaient cet engagement, comme ils sont les plus nombreux et les plus honnêtes, non seulement la puissance des francs-maçons diminuerait, mais beaucoup d'adhérents les quitteraient, dans l'intérêt même de la prospérité commerciale. On tournerait contre les francs-maçons leurs propres armes.

(1) Consulter l'ouvrage : *Association chrétienne des honnêtes gens sur le terrain des affaires,* par le P. Ludovic; chez le Directeur du Crédit mutuel et populaire, 23, rue des Lombards, Paris.

Digitized by Google

REMARQUE.

Les femmes chrétiennes favoriseront et aideront autant qu'il leur sera possible la propagation de la L.A.-M.; elles pourraient même, elles aussi, de leur côté, former une Ligue dont les engagements seraient les mêmes que les précédents, à part le second, qui serait remplacé par l'engagement 2 *bis* suivant : Ne consentir au mariage pour elles-mêmes ou pour leurs filles qu'à la condition que le jeune homme prenne au moins le premier engagement de la L. A.-M. (celui de ne jamais faire partie des sociétés secrètes condamnées par l'Église).

Cet engagement 2 *bis*, provoqué dans les familles chrétiennes, préserverait de la contagion des sectes tous les jeunes gens qui veulent se marier chrétiennement. Il aurait ainsi, on le comprend, une portée immense.

Digitized by Google

VII

Organisation de la L. A.-M. : SIMPLES MEMBRES de la Ligue, MEMBRES DÉCLARÉS de la Ligue, MEMBRES ACTIFS de la Ligue, COMITÉS DE PROPAGANDE LOCALE, COMITÉ CENTRAL.

*Quelle est l'*organisation *de la L. A.-M.*?

Cette organisation (1) est peu compliquée. La Ligue comprend : les *simples membres* de la Ligue, les *membres déclarés* de la Ligue, les *membres actifs* de la Ligue ; de plus, dans chaque province ou département, des *comités de propagande locale* et un *comité central*.

Que faut-il pour être simple membre *de la Ligue*?

Il faut avoir pris au moins le premier engagement : ne jamais s'affilier à la Franc-Maçonnerie ou à une autre société secrète semblable (en sortir, si on a le malheur d'en faire partie).

(1) Ce sera aux hommes de loi du comité central de décider si dans tel ou tel pays, *à cause des lois restrictives de la liberté d'association*, il y a lieu de modifier en certains points cette organisation.

Digitized by Google

Quels avantages y a-t-il à être membre de la Ligue?

On se soustrait soi-même aux influences funestes des sectes, on fait acte de défense sociale et religieuse, on est favorisé, de préférence à d'autres, dans ses relations civiles et commerciales, par les membres de la Ligue.

Comment est-on reçu simple membre *de la Ligue?*

En signant (1) la feuille d'adhésion délivrée par le président du comité local de propagande. On conserve cette feuille ; elle est ainsi conçue :

« Je m'engage devant DIEU (2) et sur l'honneur à ne jamais m'affilier à la Franc-Maçonnerie ni à aucune autre société secrète semblable (à en sortir, si j'avais le malheur d'en faire partie).

Signé :
N...

Vu et approuvé,
N..., *président du Comité local.*



(1) Ou en y faisant inscrire son nom, ou enfin, suivant les pays, en prenant au moins verbalement l'engagement dont il est question.

(2) Le nom de DIEU et le signe de la croix sont ici un acte solennel de protestation contre la rage maçonnique d'exclure de partout DIEU et la religion.

Digitized by Google

De plus, on est inscrit comme membre sur le registre du comité local.

Que faut-il pour être membre déclaré *de la Ligue*?

Il faut avoir adhéré à tous les six (et suivant les pays à tous les sept) engagements de la Ligue, et, de plus, donner une cotisation de 1 franc par an.

Pourquoi nomme-t-on membres déclarés *ceux qui adhèrent à tous les engagements de la Ligue*?

Parce qu'ils *se déclarent* plus énergiquement et plus complètement les adversaires de l'influence maçonnique, partout où cette influence s'exerce.

Quels avantages y a-t-il à être membre déclaré *de la Ligue*?

On fait un *grand acte* de défense sociale et religieuse contre les sectes; on est favorisé par les membres de la Ligue, de préférence à tout autre, dans les relations civiles et commerciales; on est secouru en cas de besoin, de maladie, etc...

Comment est-on reçu membre déclaré *de la Ligue*?

En signant (1) la feuille d'adhésion des membres déclarés, avec les mêmes formalités que pour la réception du *simple membre* de la Ligue.

(1) Même observation que ci-dessus.

Digitized by Google

Que faut-il pour être membre actif *de la Ligue*?

Il faut, en outre des engagements des membres déclarés, avoir pris celui de *propager* la Ligue, et, de plus, donner une cotisation de 1 franc par mois. Cependant, tout *membre déclaré* qui aura gagné vingt membres à la Ligue pourra être reçu membre actif, lors même qu'il ne donnerait que la cotisation de 1 franc par an.

Quels avantages y a-t-il à être membre actif *de la Ligue*?

On est favorisé par les membres de la Ligue comme les *membres déclarés*, on contribue plus que tous les autres à la grande guerre contre l'ennemi commun, et, pour parler en chrétien, on acquiert de grands mérites devant DIEU; enfin, c'est parmi les *membres actifs* que sont choisis les membres du comité de propagande locale.

Comment est-on reçu membre actif *de la Ligue*?

En signant la feuille d'adhésion de *membre actif*, feuille délivrée par le président du comité local, *après un vote favorable des membres du comité* sur l'admission du candidat.

Qu'est-ce que le comité de propagande locale?

Dans chaque localité, *dix membres actifs* (1) forment

(1) Ou au moins cinq dans les localités plus petites.

Digitized by Google

le comité de propagande locale, avec un président, un trésorier et un secrétaire.

Comment est constitué *le comité de propagande locale*?

Provisoire d'abord, il est nommé définitivement par les *membres déclarés* et les *membres actifs* de la localité. Des délégués du comité central assistent à son installation et l'approuvent. Dans les villes, *plusieurs* comités locaux pourront être nécessaires suivant le chiffre de la population.

Quelles sont les attributions *du comité de propagande locale* ?

Il entretient les relations avec le *comité central*, lui demande les *livres de propagande* anti-maçonnique, le *Manuel* et les autres (dont on parlera), les *feuilles d'adhésion*, le cachet de la Ligue ; il procure ces livres et ces feuilles aux membres actifs, il administre la caisse, distribue les secours, etc...

Quand se réunit *le comité de propagande locale* ?

Il se réunit tous les mois (ou au moins tous les deux mois). De plus, il convoque deux fois par an tous les membres de la localité pour leur rendre compte des progrès et de l'administration de l'Œuvre. Les membres du comité sont élus tous les deux ans et peuvent être réélus. Les divers scrutins sont secrets, à la majorité absolue des voix.

Quelle mission *remplira, de fait, chaque comité local* ?

Chaque comité local sera un foyer de propagande

Digitized by Google

anti-maçonnique, et ainsi sera mise en acte, sur tous les points du pays, **cette grande parole de Léon XIII :** « Arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre, et faites-la voir telle qu'elle est. »

Qu'est-ce que le comité central ?

Dans la ville principale de chaque département ou de chaque province (suivant les pays), *vingt membres actifs* forment le comité central de la L. A.-M.

Comment est constitué *le comité central* ?

Provisoire d'abord, il est nommé définitivement parmi les membres actifs par les présidents des comités locaux de son ressort.

Quelles sont les attributions *du comité central* ?

Le comité central est chargé :

1) De faire imprimer en nombre considérable d'exemplaires le *Manuel* de la L. A.-M., ainsi que les *feuilles d'adhésion*, et de faire faire les *cachets* de la Ligue. Il procurera tout cela sur leur demande aux comités locaux ;

2) De faire venir les autres brochures ou livres devant servir à la propagande anti-maçonnique de chaque comité local ;

3) De choisir ou de fonder (1), comme *organe de la Ligue*, un journal quotidien ou du moins une publication hebdomadaire ou mensuelle ;

4) De provoquer la fondation des comités dans les différentes localités.

(1) La fondation de journaux anti-maçonniques, organes de la Ligue, est fort désirable pour combattre *directement* les nombreux organes de publicité de la Franc-Maçonnerie.

Digitized by Google

Quelles sont les ressources *du comité central pour faire face à ces dépenses?*

Ses ressources sont les dons volontaires qui lui sont faits en vue du grand but à atteindre, et le *dixième des cotisations régulières* que chaque comité local est tenu de lui envoyer.

Pour la *réélection* du comité cental et ses *réunions régulières*, on suit les mêmes dispositions que pour celles des comités locaux.

Indiquez quelques-uns des livres *ou* brochures anti-maçonniques *dont le comité central devra tâcher de fournir chaque comité local.*

Outre le *Manuel de la Ligue Anti-Maçonnique*,

BROCHURES :

L'*Encyclique de Léon XIII.*

Le *Catéchisme sur la Franc-Maçonnerie*, d'après la Lettre encyclique *Humanum genus*, de Sa Sainteté Léon XIII, par le R. P. Lemius. — Paris, rue de Lille, 51. (Brochure de propagande très bonne).

Les Francs-Maçons, par Mgr de Ségur.

Lettre sur la Franc-Maçonnerie, par Mgr Fava. — Librairie de la Société bibliographique. Paris, 195, boulevard Saint-Germain.

La Franc-Maçonnerie, voilà l'ennemi! par Coltat. — Palmé, rue des Saints-Pères, 76, Paris.

La Franc-Maçonnerie, lettre pastorale de Mgr Besson. — Palmé.

La Franc-Maçonnerie au pouvoir, par d'Avesne. — Palmé.

La Franc-Maçonnerie, ses secrets, ses aveux, par Hairdet. — Palmé.

La loi des écoles sans Dieu. — Société Saint-Charles, rue de la Barre, 104, Lille; etc., etc.

Digitized by Google

OUVRAGES PLUS CONSIDÉRABLES :

Les Francs-Maçons et les Sociétés secrètes, par M. Alexis de Saint-Albin.

Le secret de la Franc-Maçonnerie, par Mgr Fava,

Les Sociétés secrètes et la société, par N. Deschamps ; 2e édition, par Claudio Jannet. — Paris, Oudin, rue Bonaparte, 51.

La Franc-Maçonnerie et la Révolution, par Louis d'Estampes et Claudio Jannet. — Oudin.

La Franc-Maçonnerie (histoire authentique des sociétés secrètes), par un ancien Rose-Croix. — Paris, librairie Bloud et Barral, rue de Madame, 4.

La Franc-Maçonnerie et les moyens d'arrêter ses ravages, par Mgr Rosset, évêque de Maurienne. — Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

La Franc-Maçonnerie et la Révolution, par le P. Gautrelet. — Briday, 3, rue de l'Archevêché, Lyon.

Etude sur la Franc-Maçonnerie, par Mgr Dupanloup.

La Franc-Maçonnerie, son caractère, son extension, par le cardinal Dechamps.

La Franc-Maçonnerie, par Eckert, avocat saxon.

La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité, par Amand Neut.

Guerre sourde de la Franc-Maçonnerie, par Pachtler.

La Franc-Maçonnerie démasquée (revue mensuelle), par M. Rastoul, collaborateur de l'*Univers*. — Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette, Paris. — (Prix de l'abonnement : 5 francs).

La Franc-Maçonnerie contemporaine, par Aug. Onclair. — Liége, 1885, 2 vol. in-8°.

Leo Taxil, *Les frères Trois-Points*, Paris Letouzey et Ané, 2 vol, in-12. — 7 francs.

— — *Le culte du Grand Architecte*. Ibid. in-12. — 3,50 francs.

Digitized by Google

VIII

Propagation première et établissement de la Ligue dans un pays.

Qui fera connaître la ligue dans un pays?

Les journaux qui voudront bien y adhérer. Nous espérons que tous les organes de la presse indépendante des loges s'associeront aux efforts de la Ligue et favoriseront sa diffusion. Ces journaux feront connaître le *Manuel* et pourront ajouter à leur titre les initiales L. A.-M.

Comment la Ligue, une fois connue, se propagera-t-elle?

Par la propagation *collective* et la propagation *individuelle.*

Qu'est-ce que la propagation collective*?*

C'est celle qui se fait au moyen d'*associations déjà existantes*. Il y a dans chaque pays des centaines d'associations qui sont acquises à l'avance, corps et âme, à la Ligue et à son but : Congrégations et Ordres religieux, Cercles et Associations catholiques, etc. Chacune de ces associations peut d'abord adhérer en corps à la

Digitized by Google

Ligue, puis provoquer la formation du comité local et les adhésions successives dans son sein et en dehors d'elle, etc... Par le seul fait de cette propagation collective, des millions de membres peuvent être rapidement gagnés à la Ligue.

Les maisons d'enseignement et les collèges peuvent aussi constituer chacun leur comité de la Ligue, afin d'établir et de propager l'œuvre parmi la jeunesse.

Comment se fait la propagation individuelle?

Dans chaque localité, le prêtre, le chrétien zélé, tout homme qui reconnaît le mal des sociétés secrètes, dès qu'il a connaissance de la L. A.-M., fait venir des exemplaires du *Manuel*, les communique et les fait lire d'abord à ceux qu'il juge capables de devenir membres actifs... Quand il en a trouvé plusieurs, il demande au comité central des feuilles d'adhésion et le cachet de la Ligue, et forme avec les premiers admis un comité local provisoire.

Comment la Ligue arrivera-t-elle à s'établir *et à* s'organiser *d'abord dans la* ville centrale?

La propagation collective ou individuelle y ayant groupé un certain nombre de *membres actifs*, dix d'entre eux formeront le *comité central provisoire*. Il leur suffira de faire les premiers frais d'impression ou d'acquisition des Manuels, des feuilles d'adhésion, des

Digitized by Google

cachets de la Ligue, etc... Peu à peu ils se procureront les autres livres anti-maçonniques, complèteront leur nombre de vingt membres et, les comités locaux une fois établis dans cinquante localités, ils se feront élire définitivement.

Comment la Ligue arrivera-t-elle à s'établir *et à* s'organiser *dans chaque* localité *?*

La propagation collective ou individuelle ayant procuré un certain nombre de membres, le *comité provisoire*, d'abord formé, est nommé *définitivement* par les cinquante premiers membres déclarés ou actifs, et approuvé par un délégué du comité central (1).

(1) L'autorité ecclésiastique décidera, suivant les pays, s'il vaut mieux que les prêtres (qui seront partout membres actifs zélés) fassent partie ou non du comité local définitif.

Digitized by Google

IX

Propagation organisée et persévérante de la Ligue.

Comment la Ligue, une fois établie, continuera-t-elle à se propager et à s'étendre ?

Elle continuera à se propager par les efforts de tous ses membres, et surtout des membres actifs.

A quoi tendront ses efforts ?

Ces efforts tendront de leur part à faire des *membres déclarés* ou au moins des *membres* de la Ligue de tous ceux avec qui ils sont en relation : amis, commerçants, ouvriers, etc...

Comment arriveront-ils ainsi à gagner de nouveaux membres ?

La manière est simple et facile : ils communiquent le *Manuel* de la Ligue, dont, par conséquent, des *milliers* d'exemplaires seront à leur disposition dans les villes, des *centaines* dans les autres localités. Cette seule lecture provoquera l'adhésion d'un grand nombre,

Digitized by Google

auxquels le membre actif apportera les *feuilles d'adhésion* pour les admettre dans la Ligue, etc... (1).

En d'autres, la lecture du *Manuel* excitera au moins le désir d'être plus éclairés sur la Franc-maçonnerie ; à ces derniers, le membre actif fournira d'autres livres anti-maçonniques du comité local, et spécialement, si l'on a affaire à des hommes d'étude, des ouvrages comme ceux d'*Amand Neut* ou de *Claudio Jannet*, dont les francs-maçons redoutent fort la propagation, à cause des révélations et des documents accablants qu'ils contiennent. Ces dernières sortes de lectures rallieront à la Ligue tous les hommes qui ne sont pas aveuglés ou qui ont encore une fibre de christianisme dans l'âme.

A qui incombe surtout la mission de combattre les sociétés secrètes en propageant la Ligue ?

Après les évêques et les prêtres, aux hommes et aux jeunes gens sérieusement chrétiens (1). Ceux-ci regret-

(1) Les membres déclarés de la Ligue communiqueront de la même façon le *Manuel* aux domestiques, aux ouvriers, etc..., qu'ils sont tenus, d'après le cinquième engagement, de faire entrer dans la Ligue. Ce sera le moyen le plus facile et le plus avenant de leur proposer l'agrégation à la Ligue et d'arriver au but.

(1) « En premier lieu, dit aux évêques le Souverain Pontife Léon XIII, arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est ; par des discours et des lettres pastorales spécialement consacrés à cette question, instruisez vos peuples... » Ceci, messieurs, regarde nos chefs ; mais voici qui nous regarde : « Toutefois, une cause si belle et d'une si haute importance

Digitized by Google

tent parfois de n'avoir pas, de nos jours, où dépenser leur activité; ils ont ici à leur portée un apostolat actuel, urgent et efficace.

Par cette propagande persévéramment poursuivie, la Ligue atteindra-t-elle son double but d'union de défense *et de* préservation *contre la Franc-Maçonnerie ?*

Oui, par la propagande faite de la sorte sur tous les points du pays et par la pratique des engagements, la Ligue, à mesure qu'elle se répandra, atteindra ce double but : elle sera une *union de défense* en combattant l'influence maçonnique dans toutes ses sphères d'action là où règnent déjà les francs-maçons ; elle sera *union de préservation* en les empêchant de pénétrer et de s'étendre là où ils ne dominent pas encore.

Puisse donc, dans tous les pays, se réaliser le désir du Souverain Pontife : « Que tous les gens de bien s'unissent contre les sociétés secrètes; qu'ils forment contre elles une Ligue immense d'efforts et de prières. »

appelle aussi à son secours le dévouement intelligent des laïques, qui unissent les bonnes mœurs et l'instruction à l'amour de la religion et de la patrie. Mettez en commun, vénérables Frères, les forces de ces deux ordres. » — Si le Pape ordonne aux évêques de réclamer notre concours, il nous commande par là même de prendre part à la lutte. » (Très bien, applaudissements.) (Discours de M. Théry à la séance générale de clôture du Congrès des catholiques du Nord, 1884.

Digitized by Google

QUELQUES

NOTES ET OBSERVATIONS

SUR CETTE BROCHURE

ET SUR LA LIGUE ANTI-MAÇONNIQUE

I. — *a) But de la brochure.*

Son but est de servir de *grand moyen*, moyen facile et maniable à tous pour propager la L. A.-M., et, par là même, pour former et augmenter l'armée compacte de la résistance à la Franc-Maçonnerie.

b) Caractère de la brochure.

Elle veut, avant tout, être *populaire*, mettant à la portée de tous, par questions et réponses, les raisons des livres spéciaux avec leurs conclusions utiles et concrètes, et excitant à lire ces livres spéciaux. Elle est ensuite essentiellement *pratique*, tendant à obtenir de tout lecteur le résultat positif de l'*agrégation à la Ligue.*

N. B. — A cause du but et du caractère du *Manuel*, il faudra que dans l'*impression du livre*, — impression qu'est autorisé à faire, dans chaque pays, le comité central, avec les modifications de détail qu'il jugera utiles — le *matériel même parle aux yeux :* questions et réponses en caractères différents, mots soulignés en caractères plus gros, etc... Ce point est important.

Digitized by Google

II. — Contenu de la brochure et organisation de la Ligue.

a) Les premiers chapitres.

On a pensé que la meilleure manière de faire comprendre au lecteur, en peu de mots, la perversité des sectes maçonniques était de résumer le langage énergique et autorisé de Léon XIII, en confirmant les paroles du Pape par les aveux mêmes des francs-maçons. Les citations maçonniques employées sont entièrement sûres et exactes.

b) Engagements.

Les engagements attaquent la Franc-Maçonnerie sur toute la ligne. Ceux qui sont relatifs aux élections, à la presse, aux affaires commerciales ont été acclamés comme vœu à l'Assemblée générale des catholiques à Paris, en 1884. Ces vœux, devenus engagements de la Ligue, entreront davantage dans le domaine des faits; il convient donc de les maintenir pour une lutte générale et sérieuse contre l'ennemi.

Cependant, si dans certains pays il semblait malheureusement trop difficile de faire prendre tel ou tel des *engagements*, par exemple, le septième, relatif au commerce, alors dans l'*édition locale du Manuel* on mettrait à l'endroit voulu une note ainsi conçue : Les membres de la Ligue A.-M. de N... (nom du pays ou de la région) ne s'obligent pas à ce septième engagement.

Digitized by Google

d) Cotisations.

Le partage en *simples membres* de la Ligue, *membres déclarés* et *membres actifs*, est un point extrêmement important. Ce partage sert à donner à la Ligue la plus grande efficacité et en même temps la plus grande extension possibles. Les chrétiens ardents seront *membres actifs;* les bons chrétiens de condition et d'influence seront *membres déclarés*; à eux surtout sont adaptés les engagements relatifs au commerce, à la presse, aux ouvriers, etc... Enfin, les hommes du peuple seront au moins engagés dans la Ligue comme *simples membres*, et il ne sera pas exorbitant pour les maîtres, fabricants, chefs d'usine... d'exiger des hommes qu'ils emploient d'être ainsi membres de la Ligue (c'est-à-dire de s'engager au moins à ne faire partie d'aucune société secrète). De plus, être *simple membre* de la Ligue est un premier pas pour devenir *membre déclaré*, etc... Quant au comité local et au comité central, on voit facilement leur rôle et leur nécessité.

c) Organisation.

Il faut quelque cotisation pour soutenir les frais de propagande, etc..., et même pour attacher et intéresser davantage les membres à la Ligue.

Pour les *simples membres*, pas de cotisation, mais aussi *pas de secours de droit* en cas de besoin, de maladie; ce qui les excitera à devenir *membres déclarés*. Des cotisations sont exigées pour les *membres déclarés* (1 fr. par an), de plus fortes (1 fr. par mois) pour les

Digitized by Google

membres actifs,, et ces derniers seulement sont *membres des comités*; ainsi la direction de l'Œuvre restera aux mains des hommes les plus zélés et les plus capables.

De plus, dès que l'Œuvre sera sérieusement établie, il n'est pas douteux que des dons volontaires ne lui arrivent de la part de tant de chrétiens qui détestent de tout leur cœur les sociétés secrètes et déplorent les ravages de ce fléau.

III. — Conclusion.

Sous l'impulsion de quelques hommes influents, la Ligue Anti-Maçonnique pourra obtenir l'extension et les ressources d'une sorte d'Œuvre de la propagation de la foi à l'intérieur. Les différentes associations catholiques, tout en conservant leur but spécial, *pourront* être de la L. A.-M., et elles le *voudront*.Car, d'abord, leurs membres remplissent déjà par conscience l'ensemble des engagements de la Ligue, et ensuite par l'agrégation effective, elles contribueront à un bien immense eu participant plus activement et plus directement à la lutte contre les sociétés secrètes.

C'est ainsi que l'*Union nationale* belge pour le redressement des griefs (association de plus de dix mille membres, qui a fait pour ainsi dire les dernières élections catholiques de Belgique) a ajouté nettement à son but primitif celui de combattre la Franc-Maçonnerie par une lutte organisée (Séance du 31 mai. — Voir *Bien Public*, de Gand, 1er et 2 juin). Le Souverain Pontife Léon XIII avait encouragé ces desseins de l'*Union nationale* dans une audience accordée à M. le comte de

Digitized by Google

Robiano, vice-président de l'*Union*. « Je dis au Pape, écrit M. le comte, qu'à la suite de son Encyclique sur le péril des sociétés secrètes, l'*Union nationale* avait pris comme objectif de ses efforts la lutte contre la Franc-Maçonnerie. — C'est cela, reprit le Pape, voilà le point capital. » Dans le courant de l'audience, je demandai au Saint-Père une bénédiction spéciale pour les membres de l'*Union nationale*, en ajoutant que je faisais partie de son Bureau. « Dites-leur, répondit » Léon XIII, en appuyant sur chacune de ses paroles, » dites-leur que vous avez vu le Pape, et que le Pape » vous a dit qu'Il bénit l'*Union nationale* et qu'Il est » content des efforts qu'elle fait. Le Pape a parlé, Il a » signalé la Franc-Maçonnerie comme le grand ennemi » de la société; en la combattant, vous travaillerez effi- » cacement pour l'Église. »

« Je ne pourrais pas rendre l'accent du Pape ni l'insistance qu'il a mise à cette recommandation. »

De semblables approbations et de plus vives encore attendent évidemment ceux qui en d'autres pays fonderont et propageront la Ligue Anti-Maçonnique, Ligue qui n'est, en définitive, qu'un corollaire pratique de l'Encyclique providentielle : *Humanum genus*.

N. B. — Les observations que ceux qui liront cet écrit auraient à faire sur le *Manuel* et sur l'organisation de la Ligue seront accueillies avec reconnaissance.

Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google

GAYLAMOUNT
PAMPHLET BINDER
Manufactured by
GAYLORD BROS. Inc.
Syracuse, N.Y.
Stockton, Calif.

Cornell University Library
HS495 .M29
Manuel de la Ligue Anti-Maconnique.
3 1924 030 281 988
olin,anx

Digitized by Google

Digitized by Google